

Soutien à la construction de logements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap



Mauges Communauté

Pierre FOIN

Responsable du Service Habitat
Rue Robert Schuman – La Loge – Beaupréau
49 600 BEAUPREAU-EN-MAUGES
Tel : 02 41 71 77 10
p-foin@maugescommunaute.fr

CONTEXTE

Les Mauges Communauté a décidé de participer financièrement à la création de logements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Ce sujet est en adéquation avec le programme d'actions du Contrat Local de Santé 2017-2021 de Mauges Communauté qui identifie plusieurs actions qui visent à créer des logements intermédiaires notamment à destination des personnes âgées ou en situation de handicap

En 2016, 22,5 % de la population avait plus de 60 ans sur le territoire de Mauges Communauté. Les scénarios démographiques étudiés ont, en outre, montré que le vieillissement, phénomène déjà amorcé, devrait s'accroître dans les années à venir. Le nombre de personnes âgées pourrait ainsi progresser deux fois plus vite que la part de la population âgée de moins de 20 ans.

Le sujet de la démographie de la population en situation de handicap est complexe puisque la prévalence et l'incidence des troubles sont difficiles à anticiper. Néanmoins, il est convenu que le développement de logements intermédiaires constitue une réponse adaptée au besoin d'une partie des personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Mauges Communauté a donc décidé de soutenir la construction de ces logements qui peuvent être individuels (maisons) ou collectifs (appartements), sécurisés et adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap, avec d'éventuels espaces communs. Le logement intermédiaire concerne notamment les structures de type résidences services, résidence autonomie ou tout autre type de structure qui constitue une réponse intermédiaire entre le maintien à domicile et l'EHPAD et à la transformation de l'offre d'accueil. Il s'adresse particulièrement aux personnes âgées autonomes ou en situation de handicap.

L'objectif affiché est de soutenir la construction de 50 logements de ce type d'ici la fin du PLH en 2025.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Mauges Communauté

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Les projets qui pourront bénéficier de ce dispositif d'aides devront répondre aux critères d'éligibilité définis dans le règlement d'attribution des aides communautaires correspondant :

- Donner lieu, de façon obligatoire, à la création d'au moins 2 nouveaux logements locatifs dans le cadre du projet porté ;
- Être situé, de façon obligatoire, à proximité immédiate des commodités et des services du quotidien ;
- Être adapté aux personnes âgées et/ou en situation de handicap grâce à l'installation d'équipements visant à faciliter le quotidien des habitants : volets roulants électriques, douche à l'italienne, barres de maintien, absence de marche, porte de garage électrique, prises électriques à hauteur d'homme, etc.
- Atteindre une haute performance énergétique : étiquette énergétique A ou B obligatoirement ;
- Comporter une approche partenariale d'accompagnement avec une association locale du territoire d'implantation du projet et/ou une association qui facilitera l'accompagnement des futurs résidents des logements créés, et/ou avec des professionnels spécialisés...

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Aide forfaitaire d'un montant maximal de 4 000 €/logement (dans la limite de 4 logements soutenus pour une même opération).

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

2024 : 80 000 €

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Le règlement d'attribution des aides correspondant à cette action a été adopté en Conseil d'agglomération le 21 avril 2021. L'action est effective depuis cette date. Plusieurs porteurs de projets ont été soutenus pour la construction de logements dédiés aux personnes âgées situés en proximité avec des EHPAD.

Un porteur de projet devrait bénéficier du soutien de Mauges Communauté en fin d'année ou début d'année prochaine dans le cadre de la construction de 8 logements dédiés aux personnes âgées.

OBSERVATIONS

Chaque porteur de projets qui dépose un dossier de demande d'aide en lien avec la présente action, sera auditionné en Comité Local d'Attribution des aides communautaires en faveur de l'habitat de Mauges Communauté.

